

Paradis, Suzanne

De: Secrétariat (usager)
Envoyé: mercredi 25 février 2004 11:48
À: 'Sylvie Dufour'
Objet: RE : Contre la hausse des tarifs d'Hydro Québec

Madame,

La Régie de l'énergie accuse réception de votre envoi par courriel daté de ce jour dans lequel vous lui faites part de vos préoccupations relatives à la demande d'Hydro-Québec de hausser ses tarifs d'électricité à compter du 1^{er} avril 2004.

Conformément au Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie vos observations ont été déposées au dossier afin que les régisseurs en prennent également connaissance.

En effet, la demande d'Hydro-Québec d'augmenter ses tarifs de distribution d'électricité a été soumise à l'évaluation de la Régie dans le cadre du processus d'étude prévu à la Loi sur la Régie de l'énergie. Cette demande d'Hydro-Québec ainsi que la preuve et les témoignages d'experts des 17 intervenants représentant les intérêts des consommateurs, d'entreprises du secteur de l'énergie et de groupes environnementaux ont d'ailleurs fait l'objet d'interrogatoires.

Nous vous invitons à consulter notre site internet sur lequel nous ajoutons quotidiennement toute la preuve déposée tant par Hydro-Québec que par lesdits intervenants. Notre adresse électronique est la suivante :

www.regie-energie.qc.ca

En ce qui concerne la question d'ajuster le tarif domestique selon les capacités financières de certains ménages, proposition initialement déposée par Hydro-Québec pour approbation par la Régie, cette demande a été retirée par le Distributeur d'électricité le 4 février 2004 et ne fera donc pas l'objet d'examen par la Régie.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Secrétariat
Régie de l'énergie

-----Message d'origine-----

De : Sylvie Dufour [mailto:dufour@tourisme-lanaudiere.qc.ca]

Envoyé : mardi 24 février 2004 16:04

À : Secrétariat (usager)

Objet : Contre la hausse des tarifs d'Hydro Québec

Rawdon, le 24 février 2004

Régie de l'Énergie
secretariat@regie-energie.qc.ca

Objet: Contre la hausse de tarifs d'Hydro-Québec

Madame, Monsieur,

Suite à la réception de mon dernier compte d'Hydro Québec, j'ai pris la peine d'étudier celui-ci et je me permets de vous écrire pour porter certains faits à votre attention.

En regardant mon compte de façon détaillée, je constate, tout d'abord, que j'ai une consommation de plus de 25 000 kilowattheures par année et je vous assure qu'aucun abus n'est fait quand à notre consommation d'électricité! Vous le constaterez à la lecture de la présente.

Étant famille monoparentale à faibles revenus, avec 2 jeunes enfants (d'âge scolaire) à charge, je me permets de vous écrire aujourd'hui pour protester contre la hausse demandée par Hydro-Québec qui sera éventuellement basée sur l'utilisation du consommateur. Dans mon cas, si on regarde la consommation utilisée, je "bénéficierai" de la hausse la plus haute, si, évidemment, cette augmentation est acceptée par la régie de l'énergie !!!

Je travaille durement pour gagner notre vie (*contrairement à bien des profiteurs du système!*)... et je n'ai rien contre une petite hausse occasionnelle mais je pense qu'il s'agit ici d'une erreur, que de se fier à la consommation totale annuelle. C'est encore la classe pauvre (et non moyenne!)... dont je fais, bien malgré moi, malheureusement partie....qui en subira les conséquences, vous en conviendrez!

Le Ministre Charest nous assomme déjà avec sa hausse de frais de garde (dans mon cas, 20\$ de plus par semaine, car 2 enfants, soit 80\$/mois de plus, soit 800\$/année scolaire de plus!) sans, en plus, consentir et même approuver un appauvrissement encore plus flagrant pour les familles à faibles revenus! Monsieur Charest ne fera sûrement pas l'unanimité aux prochaines élections!!!
En tous cas, pas en ce qui me concerne, croyez-moi!!!

J'ose espérer que la Régie de l'Énergie verra à ne pas accepter leur demande de hausse de tarifs. Sinon, tant pis!... je me mets un système de chauffage auxiliaire... et Hydro-Québec perdra ainsi 55% de ma consommation annuelle (partie d'électricité consacrée au chauffage, selon HQ)! Si on calcule, maintenant, en argent... puisque ma facture annuelle se chiffre à 1782,65\$, c'est un montant de 980,46\$ qu'Hydro-Québec perdra en revenus, directement de mon portefeuille!

Nous utilisons au minimum notre électricité, par des gestes concrets de tous les jours: aucune lumière n'est allumée inutilement; les enfants se lavent souvent dans la même eau (*car ils sont encore petits.. mais ils grandiront, de toute évidence!!!*), parfois en passant un jour sur deux (*en hiver*), pour économiser l'eau chaude; je ne fais pas sécher (*ou pratiquement pas*) de vêtements dans la sècheuse, utilisant plutôt mes 3 cordes à linges installées au sous-sol ou celle de l'extérieur si le temps le permet; je lave à l'eau froide uniquement; le chauffage est au plus bas (il fait souvent seulement 17[°]C dans la maison); les fenêtres ont tous des plastiques pour éviter les pertes de chaleurs; je n'ai pas de lave-vaisselle et j'évite l'utilisation de ma cuisinière (préférant le micro-ondes car plus vite cuit et moins d'électricité dépensées); je n'ai pas Internet à la maison et j'ouvre mon ordinateur que très rarement et mes enfants ne possèdent pas de jeux vidéo de type Nintendo ou Play Station, et la télévision n'est pas allumée inutilement!

Que devrais-je faire de plus, à votre avis? Je ne peux réduire davantage ma consommation d'électricité!!!

Évidemment, aux frais d'électricité de ma propriété s'ajoutent d'autres frais qu'il ne faut aussi payer: téléphone, essence pour aller travailler, frais de ci et de ça pour l'école, vêtements, assurances, frais de garde et j'en passe bien d'autres, comme vous pouvez vous en doutez!!!!

Dans ce contexte, je demande à la Régie de l'Énergie de refuser la hausse de tarifs demandée par Hydro-Québec et j'ose espérer que vous prendrez ma demande en considération.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Sylvie Dufour
3220, rue Yvonne
Rawdon, QC
J0K 1S0